

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021A31228

Dossier numéro : 2021-02-16/03

Titre

16 FEVRIER 2021. - Accord de coopération du 24 avril 2020 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions de la directive 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 10-05-2021 page : 47245

Entrée en vigueur : indéterminée

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 10-05-2021, p. 47245)